

171405-2026 - Konkurss

Francija – Vakuumpudeles – Fourniture d’emballages isothermes à usage unique pour le transport de produits de santé thermosensibles, nécessaire aux besoins de l’AGEPS

OJ S 50/2026 12/03/2026

Paziņojums par līgumu vai paziņojums par koncesiju — standarta režīms - Izmaiņu paziņojums
Piegādes

1. Pircējs

1.1. Pircējs

Oficiālais nosaukums: ASSISTANCE PUBLIQUE HOPITAUX DE PARIS

E-pasts: veronique.haupas@aphp.fr

Pircēja juridiskais statuss: Publisko tiesību subjekts

Līgumslēdzējas iestādes darbības joma: Veselība

2. Procedūra

2.1. Procedūra

Nosaukums: Fourniture d’emballages isothermes à usage unique pour le transport de produits de santé thermosensibles, nécessaire aux besoins de l’AGEPS

Apraksts: Fourniture d’emballages isothermes à usage unique pour le transport de produits de santé thermosensibles, nécessaire aux besoins de l’AGEPS

Procedūras identifikators: 5df65e74-6a58-4966-a0b5-089501e98c46

Iekšējais identifikators: 26-011

Procedūras veids: Atklāta

Procedūra ir paātrināta: nē

2.1.1. Mērķis

Līguma veids: Piegādes

Galvenā klasifikācija (cpv): 39221150 Vakuumpudeles

2.1.2. Izpildes vieta

Valsts: Francija

Jebkur attiecīgajā valstī

Papildu informācija: Le présent marché est conclu sous la forme d'un accord cadre à bons de commande mono-attributaire au sens de l'article R. 21622 du Code de la commande publique. L'exécution du marché sera financée par le budget des hôpitaux, des pôles d'intérêt commun et directions du Siège concernés. L'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris s'engage sur le montant minimum représenté par 80 % du montant valorisé au niveau de l'offre du titulaire sur la durée totale du marché. Le titulaire s'engage sur le montant maximum représenté par 200% du montant valorisé au niveau de son offre sur la durée totale du marché. Le ou les fournisseurs seront dispensés du versement de la retenue de garantie. Conformément à l'article R. 2112-5 du Code de la Commande Publique, les conditions administratives et techniques auxquelles sont subordonnées l'ordonnancement et le paiement sont précisées dans le CCAP. 8. Avances Pour cette consultation, l'option A du CCAG-FCS est retenue. Le Titulaire bénéficie de l'avance, sous réserve des conditions visées aux articles L. 2191-2 et L. 2191-3 du Code de la commande publique. Il peut y renoncer en le mentionnant expressément sur l'acte d'engagement. Le titulaire ou son sous-traitant admis au paiement direct bénéficient d'une avance calculée en application du code de la commande publique dès

lors que le marché respecte les conditions mentionnées à l'article R. 2191-3. Lorsque le titulaire ou le sous-traitant est une petite ou moyenne entreprise au sens du code de la commande publique, le taux de l'avance mentionné à l'article R. 2191-10 est fixé à 30 %. Lorsque le titulaire ou le sous-traitant n'est pas une petite ou moyenne entreprise au sens du code de la commande publique, le taux de l'avance est fixé au taux minimal de 5% prévu à l'article R. 2191-7 du code de la commande publique. L'avance est versée et remboursée selon les dispositions du code de la commande publique. Le candidat est tenu de fournir le bordereau de livraison sur lequel doivent être obligatoirement mentionnés son nom, son adresse, la mention « Échantillons de la consultation n° 26-011 ainsi que la liste détaillée des produits déposés. La production de ce document dûment complété et le respect du dépôt des échantillons conditionnent la validité de l'offre. Les échantillons (obligatoires pour le lot unique) doivent porter obligatoirement le numéro et l'intitulé de la consultation et être déposés à : Service Approvisionnement distribution (SAD) Agence Générale des Equipements et Produits de Santé (AGEPS) 13 rue Lavoisier, 92000 Nanterre A l'attention de Monsieur GROUGI Pascal Date de dépôt : le 30/03/2026 de 13h30 à 15h00. Toute remise d'échantillon au-delà de cette date et heure limites implique obligatoirement l'élimination du candidat. Les échantillons déposés sont soumis à l'appréciation d'une commission d'utilisateurs et d'experts dont la composition est fixée par ACHAT. A l'issue de cet examen technique, une synthèse d'information est rédigée. Les échantillons du candidat dont l'offre a été retenue sont conservés par l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris. Les autres candidats sont tenus de récupérer leurs échantillons dans un délai de 1 mois à compter de la réception de la lettre les informant du rejet de leur candidature ou de leur offre. En aucun cas, les échantillons fournis ne font l'objet d'une indemnisation.

2.1.4. Vispārīga informācija

Papildu informācija: Éléments nécessaires à la sélection des candidatures : Chaque candidat ou chaque membre de l'équipe candidate devra produire les pièces suivantes : 3.2.1 Situation juridique • Formulaire DC1 ou équivalent : Lettre de candidature - Habilitation du mandataire par ses cotraitants ; • Formulaire DC2 ou équivalent : Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement ; • Attestation Russie : Déclaration sur l'honneur sur la situation du candidat vis à vis de la Russie ; • Attestation fiscale : L'attestation de régularité fiscale délivrée au 31/12 de l'année n-1 par le comptable public ou équivalent ; • Déclaration sur l'honneur : Le candidat produit une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L. 2141-1 à L. 2141-11 du Code de la commande publique 3.2.2 Capacité technique et professionnelle • Déclaration de chiffre d'affaires : Déclaration concernant le chiffre d'affaires global du candidat et le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché public, portant au maximum sur les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique. • Attestation d'assurance : - déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels ; • Déclaration de bilan : - bilans ou extraits de bilans, concernant les trois dernières années, des opérateurs économiques pour lesquels l'établissement des bilans est obligatoire en vertu de la loi ; • Déclaration d'effectifs : - déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années. Le candidat pourra prouver sa capacité par tout autre document considéré comme équivalent par le pouvoir adjudicateur s'il est objectivement dans l'impossibilité de produire l'un des renseignements demandés relatifs à sa capacité financière. Si, pour justifier de ses capacités, le candidat souhaite faire prévaloir les capacités professionnelles, techniques et financières d'un autre intervenant quel qu'il soit (sous-traitant notamment), il devra produire les pièces relatives à cet intervenant visées au présent article ci-dessus. Il devra également justifier qu'il disposera des capacités de cet

intervenant pour l'exécution de l'accord-cadre par un engagement écrit de l'intervenant. En vertu de l'article R. 2143-16 du Code de la commande publique, dans le cadre de leur candidature, il est exigé que les candidats joignent une traduction en français aux éléments rédigés dans une autre langue. Les entreprises nouvellement créées peuvent produire une copie certifiée du récépissé de dépôt des statuts transmis par le centre de formalités des entreprises. Les entreprises peuvent présenter tout élément factuel et probant permettant d'apprécier leurs capacités financières, techniques et professionnelles. Si le signataire des pièces de candidature et des offres n'est pas le représentant légal de la société, un pouvoir au nom du signataire est nécessaire. Tout document remis doit comporter la dénomination sociale exacte et complète telle qu'elle figure dans le Kbis à l'exclusion des dénominations abrégées et commerciales. Les éléments relatifs à la candidature doivent être clairement identifiés comme tels. En cas de non présentation dans le dossier de candidatures, ces documents doivent être fournis dans les délais impartis par le RPA et indiqués dans la demande de complément de candidature. Il est porté à l'attention des candidats que, conformément aux dispositions de l'article R. 2143-13 du Code de la commande publique, ils ne sont pas tenus de fournir les documents justificatifs et moyens de preuve que l'acheteur peut obtenir directement par le biais : - D'un système électronique de mise à disposition d'informations administré par un organisme officiel à condition que l'accès à celui-ci soit gratuit et, le cas échéant, que figurent dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à sa consultation ; - D'un espace de stockage numérique, à condition que figurent dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à sa consultation et que l'accès à ceux-ci soit gratuit. Les candidats sont invités à utiliser le coffre-fort électronique disponible gratuitement depuis leur compte sur <https://www.marches-publics.gouv.fr/>. De plus, conformément aux dispositions de l'article R. 2143-14 du Code de la commande publique, les candidats ne sont pas tenus de fournir au pouvoir adjudicateur les documents justificatifs et moyens de preuve qui ont déjà été transmis lors d'une précédente consultation et qui demeurent valables. Enfin, selon les dispositions de l'article R. 2143-4 du Code de la commande publique, le pouvoir adjudicateur accepte que les candidats présentent leur candidature sous la forme d'un document unique de marché européen (DUME) établi conformément au modèle fixé par le règlement de la Commission européenne établissant le formulaire type pour le document unique de marché européen, en lieu et place de la déclaration sur l'honneur et des renseignements mentionnés à l'article R. 2143-3. Les candidats peuvent constituer ou réutiliser un DUME dans sa version électronique via l'une des url suivantes : <https://ec.europa.eu/tools/espd/> OU <https://dume.chorus-pro.gouv.fr/> Il est précisé que le pouvoir adjudicateur n'autorise pas les candidats à se limiter à indiquer dans le document unique de marché européen qu'ils disposent de l'aptitude et des capacités requises sans fournir d'informations particulières sur celles-ci.

Juridiskais pamats:

Direktīva 2014/24/ES

Sans objet

Pārrobežu situācijās piemērojamie tiesību akti: Sans objet

2.1.6. Izslēgšanas iemesli

Izslēgšanas iemeslu avoti: Iepirkuma dokuments

5. Daļa

5.1. Daļa: LOT-0001

Nosaukums: Fourniture d'emballages isothermes à usage unique pour le transport de produits de santé thermosensibles, nécessaire aux besoins de l'AGEPS

Apraksts: Fourniture d'emballages isothermes à usage unique pour le transport de produits de santé thermosensibles, nécessaire aux besoins de l'AGEPS

Iekšējais identifikators: 26-011

5.1.1. Mērķis

Līguma veids: Piegādes

Galvenā klasifikācija (cpv): 44617100 Kartona kārbas

Daudzums: 6 749

5.1.2. Izpildes vieta

Valsts: Francija

Jebkur attiecīgajā valstī

5.1.3. Paredzamais ilgums

Darbības termiņš: 48 Mēneši

5.1.6. Vispārīga informācija

Rezervēta dalība:

Dalība nav rezervēta.

Iepirkuma projekts, kas netiek finansēts no ES fondiem

Uz iepirkumu attiecas Nolīgums par valsts iepirkumu: jā

5.1.9. Atlases kritēriji

Atlases kritēriju avoti: Iepirkuma dokuments

5.1.10. Piešķiršanas kritēriji

Kritērijs:

Veids: Cena

Kritērijs:

Veids: Kvalitāte

Kritērijs:

Veids: Kvalitāte

5.1.11. Iepirkuma dokumenti

Termiņš papildu informācijas pieprasīšanai: 20/03/2026 16:00:00 (UTC+00:00) Rietumeiropas laiks

Adrese, kur pieejami iepirkuma dokumenti: <https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=2929762&orgAcronyme=x7c>

5.1.12. Iepirkuma noteikumi

Iesniegšanas noteikumi:

Elektroniskā iesniegšana: Prasīts

Iesniegšanas adrese: <https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=2929762&orgAcronyme=x7c>

Valodas, kurās var iesniegt piedāvājumus vai dalības pieprasījumus: franču valoda

Elektroniskais katalogs: Atļauts

Piedāvājumu saņemšanas termiņš: 07/04/2026 16:00:00 (UTC+00:00) Rietumeiropas laiks

Laiks, kurā piedāvājumam jā saglabājas derīgam: 6 Mēneši

Līguma noteikumi:

Līguma izpilde jāveic saskaņā ar aizsargātas nodarbinātības programmām: Nē

Elektroniskie rēķini: Atļauts

Tiks izmantoti elektroniskie pasūtījumi: jā

Tiks izmantoti elektroniskie maksājumi: jā

5.1.15. Paņēmieni

Pamat nolīgums:

Pamat nolīgums ar konkursa atsākšanu

Maksimālais dalībnieku skaits: 9 999

Informācija par dinamisko iepirkumu sistēmu:

Nav dinamiskās iepirkumu sistēmas

5.1.16. Papildu informācija, mediācija un pārskatīšana

Starpniecības jeb mediācijas organizācija: Tribunal Administratif de Paris

Pārskatīšanas organizācija: Tribunal Administratif de Paris

Informācija par pārskatīšanas termiņiem: Cette consultation peut faire l'objet : - d'un référé précontractuel : avant la conclusion du marché et jusqu'à sa date de notification dans les conditions prévues à l'article L 551-1 à L551-12 du code de justice administrative ; - d'un référé contractuel : dans les conditions définies aux articles L551-13 et L.551-23 et suivants du Code de Justice Administrative ; - d'un recours de plein contentieux : dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité concernant l'attribution du marché public.auprès du Tribunal Administratif de Paris – 7 rue de Jouy – 75181 Paris Cedex 04. Courrier électronique : greffe.ta-paris@juradm.fr Téléphone : 01 44 59 44 00 Télécopie : 01 44 59 46 46 Organe chargé des procédures de médiation : Médiateur de la république Contact : consulter la rubrique « où trouver les délégués ? » sur <http://www.mediateur-republique.fr/> En cas de litige, le droit français est seul applicable. Médiation interne au Pôle d'Intérêt Commun ACHAT : Achats Centraux, Hôteliers, Alimentaires et Technologiques Il est possible, pour les parties au présent contrat, de saisir le médiateur interne à ACHAT concernant les difficultés dans l'exécution du présent marché. E-mail : mediation.interne.aca@aphp.fr

Organizācija, kas sniedz sīkāku informāciju par pārskatīšanas procedūru: Tribunal Administratif de Paris

8. Organizācijas

8.1. ORG-0001

Oficiālais nosaukums: ASSISTANCE PUBLIQUE HOPITAUX DE PARIS

Reģistrācijas numurs: 26750045201928

Pasta adrese: 78 Rue du Général Leclerc

Pilsēta: Le Kremlin-Bicêtre

Pasta indekss: 94270

Valsts apakšiedalījums (NUTS): Val-de-Marne (FR107)

Valsts: Francija

Kontaktpunkts: Véronique HAUPAS

E-pasts: veronique.haupas@aphp.fr

Tālrunis: 0153146928

Pircēja profils: <https://www.marches-publics.gouv.fr/entreprise>

Šīs organizācijas lomas:

Pircējs

8.1. ORG-0002

Oficiālais nosaukums: Tribunal Administratif de Paris

Reģistrācijas numurs: 17750005500013

Pasta adrese: 7 rue de Jouy

Pilsēta: Paris

Pasta indekss: 75004

Valsts apakšiedalījums (NUTS): Paris (FR101)

Valsts: Francija

E-pasts: greffe.taparis@juradm.fr

Tālrunis: 0144594400

Šīs organizācijas lomas:

Pārskatīšanas organizācija

Organizācija, kas sniedz sīkāku informāciju par pārskatīšanas procedūru

Starptautības jeb mediācijas organizācija

10. Izmaiņas

Paziņojuma versija, kurā veicamas izmaiņas

:

d39eeaeef-c5c1-4d04-9c93-0c565106c973-01

Galvenais izmaiņu iemesls

:

Informācija atjaunināta

Apraksts

:

Report de la date de remise des plis et échantillons. Date de dépôt : le 07/04/2026 de 13h30 à 15h00. (Service Approvisionnement distribution (SAD) Agence Générale des Equipements et Produits de Santé (AGEPS) 13 rue Lavoisier, 92000 Nanterre A l'attention de Monsieur GROUGI Pascal), La date limite de remise des plis est fixée au : 07/04/2026 à 16h00.

Informācija par paziņojumu

Paziņojuma identifikators/versija: 4c9aa652-f8ce-406e-b8ec-0d9fee7fde12 - 02

Veidlapas tips: Konkurss

Paziņojuma veids: Paziņojums par līgumu vai paziņojums par koncesiju — standarta režīms

Paziņojuma apakšveids: 16

Paziņojuma nosūtīšanas datums: 11/03/2026 09:15:38 (UTC+00:00) Rietumeiropas laiks

Valodas, kurās oficiāli pieejams šis paziņojums: franču valoda

Paziņojuma publikācijas numurs: 171405-2026

OV S sērijas izdevuma numurs: 50/2026

Publicēšanas datums: 12/03/2026